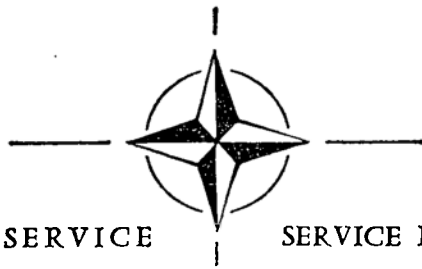



N A T O



O T A N



INFORMATION SERVICE

SERVICE DE L'INFORMATION

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles - Telephones: 241.00.40 - 241.44.00 - 241.44.90 - Telex: 23-867

AN/6

14 décembre 1974

Réductions mutuelles et équilibrées de forces

Vous trouverez ci-joint le texte de la quatrième conférence de presse donnée à Vienne le 12 décembre 1974 par les participants occidentaux aux négociations sur les MBFR.

CONFERENCE DE PRESSE DONNEE PAR  
S.E. LE BARON W.J. DE VOS VAN STEENWIJK AU NOM DES PARTICIPANTS  
OCCIDENTAUX AUX NEGOCIATIONS SUR LES MBFR - VIENNE,  
12 DECEMBRE 1974

Au cours de la série de négociations qui vient de se terminer à Vienne, les deux camps ont fait preuve d'une grande activité et présenté plusieurs propositions. Nous ne pouvons pas encore faire état de progrès réels mais, de part et d'autre, la volonté de faire avancer les choses a été manifeste.

Dès le début de ces négociations, l'objectif des Occidentaux a été de parvenir à un accord sur des réductions militairement significatives qui conduiraient à une parité approximative des forces terrestres en Europe centrale. De même qu'au cours de la dernière série de négociations, l'Ouest a formulé au cours de celle-ci un certain nombre de propositions dans ce sens. L'Est en revanche s'est borné à suggérer des mesures qui, par elles-mêmes, n'impliqueraient pas de réductions militairement significatives et ne contribueraient pas à remédier à l'inégalité actuelle du rapport des forces dans cette région.

De notre côté, nous avons fait porter notre effort sur trois questions essentielles : la question des phases c'est-à-dire celle de savoir qui sera le premier à réduire ses forces, quelles sont les forces que devra couvrir un accord, et comment arriver à mieux connaître les données objectives de la situation sur lesquelles porte la négociation. Sur ces trois questions, nous avons présenté d'importantes propositions.

Je ne peux pas entrer ici dans le détail de ces propositions, mais ce que je puis vous dire, c'est que, sur le premier point, c'est-à-dire qui devra être le premier à réduire ses forces, les Occidentaux pour répondre aux préoccupations de l'Est, ont fait plusieurs propositions qui, ajoutées les unes aux autres, aboutissent à une approche globale et viable du problème.

Comme vous le savez, nous considérons qu'il faut, dans un accord de première phase, que les négociateurs se mettent bien d'accord sur deux points, d'une part que le processus de réduction doit déboucher sur une parité approximative des forces terrestres et, d'autre part, qu'une réduction très sensible, à cette fin, des forces américaines et soviétiques est nécessaire avant que les autres participants directs aux négociations réduisent eux aussi leurs forces au cours d'une deuxième phase. En d'autres termes, les Alliés veulent être sûrs que le processus de réduction s'attaquera effectivement à la disproportion des forces terrestres dans cette zone où l'Est dispose d'environ 150.000 hommes et 9.500 chars de plus que nous.

A notre avis, il est parfaitement justifié que ce soit les superpuissances c'est-à-dire les Etats-Unis et l'URSS qui doivent être les premiers à réduire leurs forces. Mais nous nous sommes déclarés prêts à prendre un certain nombre d'engagements importants quant à l'inclusion des autres participants directs dans les réductions ultérieures.

Pour cela, nous avons proposé une série d'engagements spécifiques et concrets afin que l'Est ait l'assurance premièrement que si l'on arrive à un accord de première phase satisfaisant, cet accord sera suivi dans un délai préétabli et raisonnable, de négociations sur une deuxième phase et deuxièmement que tous les autres participants occidentaux directs autres que les Etats-Unis, à l'exception du Luxembourg, participeront aux réductions jusqu'au plafond commun convenu pour cette deuxième phase. Nous avons aussi fait connaître à l'Est l'étendue globale que devaient avoir selon nous les réductions à effectuer au cours des deux phases. Ces propositions devraient le convaincre qu'une deuxième phase succéderait à la conclusion d'un accord de première phase et que des réductions seraient alors effectuées par tous les autres participants directs de l'Ouest.

Les participants du Pacte représentés à Vienne ne se sont pas encore ralliés à notre démarche. Ils s'en sont tenus à la conception qui a été la leur dès le début, à savoir qu'il

ne devrait y avoir aucune réduction de quelque importance qu'elle soit tant que tous les participants directs n'auraient pas pris d'engagement précis et sur le nombre et sur le calendrier des réductions. Du côté de l'OTAN, les Etats-Unis, en tant que superpuissance, sont prêts à être les premiers à effectuer des réductions ; tous les Alliés veulent d'une part que les Etats-Unis et les Soviétiques procèdent à des réductions substantielles et, d'autre part, que l'Est fasse sien le principe selon lequel l'objectif des négociations sera de fixer un plafond commun aux effectifs des forces terrestres avant que le reste des participants directs de l'Ouest ne prennent la décision, qui serait d'une portée considérable, de conclure avec le Pacte de Varsovie un accord en vertu duquel ils réduiraient leurs forces au cours d'une deuxième phase. L'Est prétend avoir tenu compte dans une certaine mesure de ces conditions, mais les propositions limitées qu'il a avancées ne modifient en rien sa position de base : il ne devrait y avoir aucune réduction de quelque importance qu'elle soit tant que tous les participants directs n'aurent pas pris d'engagement précis et sur le nombre et sur le calendrier des réductions.

Nous avons aussi présenté des propositions qui portent sur d'autres aspects de notre approche en deux phases. Précédemment, nous avons suggéré que les deux camps prennent mutuellement l'engagement de ne pas élever le niveau de l'ensemble de leurs effectifs terrestres entre les deux phases, engagement qui compléterait un accord satisfaisant de première phase impliquant des retraits substantiels de forces américaines et soviétiques.

Au cours de cette dernière série de négociations, nous avons présenté des propositions qui auraient pour effet d'étendre la portée d'accords éventuels à tous les effectifs des forces terrestres et aériennes de la zone. Nous maintenons notre refus de réduire le personnel de nos forces aériennes pour de légitimes raisons militaires qui concernent la mobilité de nos appareils et la proximité de l'Union soviétique de la zone de réductions. En outre, les effectifs totaux des forces aériennes

des deux camps sont presque égaux, avec une légère supériorité du côté du Pacte de Varsovie. C'est dans les forces terrestres que le déséquilibre doit être éliminé. Mais pour arriver plus facilement à un accord et pour répondre aux préoccupations de l'Est, nous avons proposé un engagement mutuel qui interdirait d'élever le niveau global des forces aériennes dans la zone des réductions, dans le cadre d'un accord de première phase. Cette importante décision devrait permettre aux négociateurs de faire porter l'essentiel de leur effort sur ce qui est à nos yeux la finalité même de ces négociations, c'est-à-dire éliminer les disparités entre les forces terrestres sans craindre de voir augmenter les autres forces se trouvant dans la zone. Ainsi disposons-nous maintenant de tous les éléments nécessaires pour travailler sérieusement à des réductions qui conduiraient à instaurer un rapport plus stable des forces militaires, en Europe centrale, ce qui est le but essentiel de ces négociations.

C'est aussi pour nous attaquer à l'objet même des négociations et pour pouvoir définir le problème en termes objectifs et quantifiables que, sur le plan des données, nous avons été très ouverts aux points de vue de l'Est. Nous avons pris l'initiative de fournir d'emblée des chiffres sur les effectifs des forces terrestres et sur les chars, chiffres qui ont mis en lumière l'importante disparité dont je viens de parler. Nous l'avons fait parce que, dans une entreprise aussi complexe, il faut d'abord s'accorder sur les faits.

En général, bien que les représentants de l'Est se soient aussi employés activement à faire oeuvre d'imagination au cours de cette série de négociations, ils ont chaque fois voulu imposer des limites aux forces des pays de l'OTAN, en partant de l'inégalité actuelle et sans vouloir des réductions militairement significatives.

Pour résumer, aucun progrès réel n'est à signaler jusqu'à présent. Mais l'activité dont font preuve les deux camps et dont je viens de vous parler justifie notre espoir d'en arriver au stade où les négociations s'accéléreront. Nous sommes optimistes et pensons que des progrès sont possibles.

QUESTIONS ET REPONSES

Q. (Goshko, Washington Post)

Monsieur l'Ambassadeur, bien que ce soit en qualité de porte-parole de tous les pays de l'OTAN que vous nous recevez, c'est au chef de la délégation des Pays-Bas que je voudrais poser une question. On a parlé de certaines propositions présentées cette semaine à Bruxelles par M. Vredeling devant le Comité des plans de défense de l'OTAN. Pourriez-vous nous donner quelques éclaircissements sur leur signification du point de vue des négociations sur les MBFR ? Elles laisseraient supposer que ces négociations porteraient aussi dans une certaine mesure sur les forces nucléaires.

R. Je me fais un plaisir de vous répondre. Lorsqu'il est entré en fonctions il y a vingt mois, l'actuel gouvernement néerlandais a clairement indiqué, dans le programme présenté au Parlement, qu'il aimerait voir étudier les possibilités de réduire le rôle des armes nucléaires. Il a déclaré par la suite - et il l'a répété à maintes reprises aussi bien en public que devant le Parlement - qu'il souhaitait que l'on envisage la possibilité de faire entrer les armes nucléaires - entendez les armes nucléaires tactiques - dans le cadre des discussions sur les MBFR. Le gouvernement néerlandais n'en continue par moins à appuyer l'approche alliée des négociations sur les MBFR. Vous avez sans doute connaissance du communiqué publié hier à Bruxelles, après la réunion du Comité des plans de défense de l'OTAN, dans lequel tous les ministres ont confirmé leur adhésion à l'approche des négociations adoptées par l'Alliance. Ce communiqué, le gouvernement néerlandais, représenté par le ministre de la défense, M. Vredeling, l'a naturellement signé lui aussi. Telle est donc la situation : nous continuons à soutenir l'approche de l'Alliance.

Q. (Lendvai, Financial Times)

Cette approche n'est-elle pas un peu ambiguë ? D'un côté, le gouvernement néerlandais semble saper la position occidentale, de l'autre vous déclarez officiellement qu'il l'appuie.

R. Le gouvernement néerlandais est entièrement libre de ses opinions et a le droit de les exprimer non seulement dans son pays mais au sein de l'Alliance. Il l'a d'ailleurs fait assez souvent pour que l'Alliance n'en ignore rien. Par ailleurs, il a adhéré aussi au principe qui fait de l'Alliance, à l'heure actuelle, le principal véhicule de la politique de détente ce qui signifie que l'Alliance - ou plutôt les Alliés, doivent travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a déclaré et déclarera toujours très clairement, qu'il se conformera à la position de l'Alliance et la soutiendra.

Q. (Mitchelmore, New York Times)

A ce propos, Monsieur l'Ambassadeur, vous dites que "nous ne voulons pas réduire nos forces aériennes". Mais je ne trouve pas de déclaration aussi catégorique en ce qui concerne les armes nucléaires tactiques. S'agit-il d'un oubli ?

R. Nous parlons actuellement de l'ensemble des effectifs, et non de types d'armes particuliers. Si l'on parle de l'ensemble des effectifs des forces terrestres - et nous avons dit que nous étions disposés et prêts à le faire - et si l'on parle en même temps de l'ensemble des effectifs des forces aériennes - et nous venons de dire que nous étions prêts à envisager cette possibilité - on couvre automatiquement toutes les forces, puisque les armes nucléaires font partie soit des forces aériennes, soit des forces terrestres. Elles sont donc implicitement touchées par une limitation générale de ce genre.

Q. (Possaner, Die Presse)

Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais revenir à la question concernant M. Vredeling. Si M. Vredeling déclare qu'à son avis il serait préférable de réduire les armes nucléaires en Europe, n'est-ce pas là l'indice d'un désaccord dans le camp OTAN ?

R. Un des avantages, au Conseil de l'OTAN, c'est que chacun est toujours libre de ne pas être d'accord et d'avoir son opinion. Le Conseil de l'OTAN ne refuse jamais de discuter et ne conteste à aucun gouvernement le droit d'avoir son avis. L'important, c'est que nous essayons de concilier ces opinions au sein du Conseil et une fois que nous y sommes arrivés, que nous

y sommes arrivés, que nous avons adopté une attitude commune, nous la soutenons tous. Telle est la position fondamentale du gouvernement des Pays-Bas. Il n'y a pas de problème à Vienne : nous formons un seul groupe, nous avons une position commune et nous la défendons tous. Je ne puis que vous le répéter : le gouvernement néerlandais soutient l'approche de l'Alliance dans les négociations sur les MBFR.

Q. (inconnu)

Puis-je me permettre d'abandonner les Pays-Bas ? Ces dernières semaines, les Etats-Unis ont tenu des propos assez agressifs envers les pays producteurs de pétrole. Il y a eu aussi, ce qui est beaucoup plus significatif, des manoeuvres navales dans l'Océan indien, et les Etats-Unis y ont participé. N'est-ce pas là le signe que le centre de la pression militaire est en train de se déplacer de l'Europe vers le Sud asiatique ?

R. Voilà une question très intéressante, et très vaste, mais qui s'éloigne un peu du problème des négociations que nous menons ici. Je ne voudrais pas trop épiloguer là-dessus. Je pense que nous devons nous occuper avant tout de la confrontation militaire qui est encore très réelle en Europe, si l'on considère l'importance des forces en présence. Notre tâche, ici à Vienne, est d'essayer de trouver les formules qui nous permettront d'atténuer cette confrontation. Et si nous y arrivons, nous pourrons nous déclarer très satisfaits.

Q. (Wieland, Reuters)

Monsieur l'Ambassadeur, je voudrais vous poser une question à propos de votre décision d'étendre le gel, après le premier stade, au personnel des forces aériennes. Vous considérez qu'il s'agit là d'un pas important. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cela répond aux préoccupations de l'Est. Cela a-t-il constitué un point important des négociations ?

R. L'une des préoccupations dont l'Est nous a fait part est qu'en cherchant avant tout à éliminer le déséquilibre entre les forces terrestres - ce déséquilibre très important qui est à notre avis l'élément essentiel en matière de sécurité en même



temps qu'un facteur potentiel d'instabilité puisque nous ne tenons pas compte des autres forces, et spécialement des forces aériennes - nous ne risquons de laisser ouverte la possibilité de tourner un accord, par exemple en augmentant les forces aériennes. Nous avons donc pesé soigneusement cet argument et comme il nous est apparu qu'il répondait à une très sérieuse préoccupation de l'Est et que son inquiétude était justifiée, nous avons indiqué un moyen de lui donner satisfaction. Je pense que notre proposition est constructive et j'espère que l'autre camp reconnaîtra que nous avons fait preuve d'un esprit constructif et de sérieux et que notre proposition est utile.

Q. Mais d'après ce que vous venez de dire, rien ne laisse supposer qu'à un stade ultérieur vous seriez prêts à réduire ces forces aériennes.

R. Non. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous maintenons notre refus de réduire les forces aériennes, pour les raisons que je vous ai déjà exposées, et qui sont des raisons militaires; d'ailleurs comme je l'ai également expliqué tout à l'heure, les grandes différences ne concernent pas les forces aériennes, mais les forces terrestres. C'est dans le domaine des forces terrestres que nous devons rechercher les voies et moyens de réduire l'instabilité. Cette énorme disproportion est, à notre avis, un facteur potentiel d'instabilité. C'est pourquoi nous voulons donner la priorité à la solution de ce problème.

Q. (Possaner, Die Presse)

Monsieur l'Ambassadeur, la réunion à l'CTAN nous a appris que l'Ouest avait accru ses forces de 1.600 chars. La différence dans le domaine des chars entre l'Est et l'Ouest n'est donc plus de 9.500, mais de 9.500 moins 1.600. Ce chiffre de 1.600 a-t-il été convenu à Vienne et, dans le cas contraire, avez-vous une idée de la façon dont le camp oriental réagira à cette augmentation des forces occidentales ?

R. Sauf erreur de ma part, le chiffre de 1.600 chars ne vaut pas uniquement pour la zone des réductions mais bien pour tout l'OTAN, pour toute l'Europe. Il ne s'agit pas effectivement d'un accroissement de nos forces, mais plutôt de leur modernisation.

Dans la mesure où l'on peut parler aussi d'un accroissement, c'est peut-être l'un des moyens de faire disparaître le déséquilibre, mais ce n'est pas le meilleur. Nous sommes ici pour travailler à des réductions. Bien sûr, nous ne sommes pas encore parvenus à un accord. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne devons ménager aucun effort pour que les négociations se poursuivent.

Q. (Ertl, Kurier)

Monsieur l'Ambassadeur, vous avez dit que les deux camps étaient tombés d'accord pour ne pas élever le niveau global des forces terrestres entre les deux phases et vous avez déjà mentionné le niveau de l'ensemble des forces aériennes. Cela signifie-t-il que vous vous attachez surtout à ne pas augmenter les forces plutôt qu'à les réduire ?

R. Si nous avons présenté ces propositions qui tendent à ne pas augmenter l'ensemble des effectifs terrestres entre les deux phases de négociations ni l'effectif total des forces aériennes, c'est pour tenir compte des préoccupations de l'autre camp dont j'ai déjà parlé. Ces mesures ne doivent pas être considérées isolément. Elles ont pour but de compléter notre position de base qui est de réduire de façon substantielle les forces des deux camps, et en même temps d'éliminer les principaux déséquilibres entre les forces terrestres. Ces engagements de non-augmentation que nous proposons ne sont pas destinés à remplacer les réductions mais à compléter les propositions de réductions que nous avons formulées et à permettre aux deux camps de les accepter plus facilement.

Q. (Mitchelmore, New York Times)

D'après ce que vous nous dites, il semblerait que les deux gels proposés, tant des forces terrestres que des forces aériennes, ont été rejetés par l'Est ?

R. Je ne dirai pas cela. Nous espérons que l'Est ne les a pas rejetés mais qu'il étudiera sérieusement nos propositions car nous les avons présentées en toute bonne foi et elles ont précisément pour but de répondre aux préoccupations que l'Est a exprimées et que nous estimons justifiées. J'espère donc

qu'après les avoir étudiées et analysées de façon plus approfondie, l'Est en viendra à reconnaître que nous avons vraiment fait là un geste positif et constructif.

Q. (Ertl, Kurier)

Cette non-augmentation du niveau global des forces signifie-t-elle que vous vous interdisez de transformer les forces d'usage général en forces balistiques, comme on a annoncé que cela se passait en Allemagne de l'Ouest ?

R. La restructuration des forces américaines, si j'ose dire, ne représente pas un accroissement de ces forces en Europe, mais un changement, le remplacement de forces logistiques par des forces de combat. Je pense qu'elle porte sur 18.000 hommes, et qu'elle s'effectuera sur une période de deux ans. Ce changement s'appuie sur un vote du Congrès et ne constitue pas une augmentation des forces. Cette opération n'est donc nullement en contradiction avec ce que nous avons proposé en matière de non-augmentation de l'ensemble des forces.

Q. Mais, en fait, cela reviendrait à accroître vos forces ?

R. Il s'agirait plutôt d'un travail de rationalisation qui permettrait de tirer le maximum de nos forces. Tous les pays s'efforcent de tirer le meilleur parti possible des énormes dépenses qu'ils doivent consacrer à la défense. Et, étant donné que le coût de la défense, de même que le coût des effectifs, ne cesse d'augmenter, il est assez naturel que chaque pays essaye de rationaliser ses forces. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation des forces.

Q. (Agence de presse RDA)

Une question générale, Monsieur l'Ambassadeur. Des bruits courent selon lesquels les négociations de Vienne seraient dans une impasse totale. Etes-vous de cet avis ?

R. Non. Il n'y a certainement pas impasse pour autant que nous puissions en juger. Comme je l'ai dit, nous restons optimistes. Je l'ai déjà dit dans ma déclaration et je suis heureux de le redire ici. Les négociations, à notre avis, ont été très activement menées. J'ai fait état de certaines de nos propositions. L'autre camp a émis des idées. Même si nous ne les avons

pas tout à fait appréciées ni assimilées, le fait qu'il y ait tant d'activité - je l'ai déjà dit dans ma déclaration - permet d'espérer que nous allons entrer dans une phase de négociations plus vigoureuse et que nous pourrons donc avancer l'année prochaine.

Q. (Radio norvégienne)

La Frankfurter Allgemeine laissait entendre hier ou avant-hier, que les Etats-Unis voulaient de toute façon augmenter les contributions si l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, répondait favorablement à une telle proposition, cela ne rendra-t-il pas plus difficiles les négociations sur les MBFR ?

R. Je ne vois pas comment. La question du partage des charges est éternelle. Elle s'est posée à l'Alliance dès le début. Le succès des discussions sur le partage des charges n'a pas toujours été très spectaculaire. On a assisté au cours des dix dernières années à un certain déplacement de l'effort de défense, à son déplacement relatif des Etats-Unis vers l'Europe. Il y en aura peut-être encore d'autres à l'avenir. C'est difficile à dire car tout dépend de l'augmentation relative des richesses des deux côtés de l'Atlantique. Généralement, partage des dépenses signifie déplacement à l'intérieur d'un certain effectif global de défense. Cela ne signifie pas qu'il doit y avoir augmentation. Si, à un moment donné, l'importance numérique des forces américaines doit diminuer - et je ne fais ici aucune prévision - ce n'est pas là-dessus que portent les discussions actuelles de Bruxelles. Si l'on se place sur le plan théorique ou philosophique, on peut envisager pour l'avenir le remplacement de certaines forces américaines par des forces européennes, en dehors de tout contexte MBFR. Mais pour en revenir aux MBFR, une fois que nous aurons fixé un plafond commun pour les deux camps, et c'est ce que nous nous efforçons de faire, nous, de notre côté, ne voudrions certainement pas le changer par la suite. Il va de soi que nous veillerons toujours à ce que toute révision du partage des dépenses et tout changement des forces au sein de l'Alliance ne nous amène pas à dépasser le plafond commun.

Q. (Non identifié)

Monsieur l'Ambassadeur, après la réunion de Vladivostok et en partie après les déclarations de M. Schlesinger, nous savons que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont dans une certaine mesure d'accord pour inclure les forces nucléaires tactiques de l'Ouest en Europe dans les négociations sur les MBFR. Or, je constate que votre déclaration est muette sur ce point et, que par ailleurs, l'Est n'en parle que très peu. Pourquoi cette hésitation ?

R. Il ne s'agit pas d'hésitation. L'Est et l'Ouest, reconnaissent tous deux que des réunions comme celle de Vladivostok, qui semble un succès, un succès dans le cadre des SALT - ne peuvent avoir qu'un effet bénéfique sur d'autres négociations Est-Ouest. Donc, à cet égard, je crois qu'on peut parler d'influence mutuelle. Quant à la première partie de votre question, les Etats-Unis ont déclaré expressément - et, le Secrétaire d'Etat Schlesinger l'a répété récemment encore - qu'il n'y avait pas eu accord à Vladivostok sur l'inclusion des armes nucléaires tactiques dans les négociations de Vienne. Il y a un accord sur la non-inclusion des FBS dans les SALT. Mais cela ne signifie pas qu'elles seront automatiquement incluses dans les négociations sur les MBFR.

Q. (Lendvai, Financial Times)

Les Européens de l'Est, comme vous, admettent qu'il n'y a pas eu de progrès jusqu'à présent. Or, lorsqu'il n'y a pas de progrès, on appelle généralement cela une impasse. Et la deuxième question est la suivante : quand sera-t-il alors discuté des FBS ? Il est peu probable que ce soit dans le cadre de la CSCE.

R. En ce qui concerne la première question, je ne vois pas pourquoi, s'il n'y a pas de progrès, on doit parler d'impasse. Il peut y avoir d'autres raisons de ne pas progresser. Il s'agit en effet d'une matière très compliquée et on a suffisamment expliqué en d'autres occasions, que ces négociations sont complexes à cause du nombre de participants - dix-neuf. La matière en est complexe. Nous discutons en effet de problèmes qui touchent

à la sécurité des pays et nous ne pouvons donc pas prendre de décisions à la légère. Nous avons toujours su qu'il nous faudrait beaucoup de patience, beaucoup de persévérance et qu'il ne sera pas facile d'arriver à des solutions. Nous estimons malgré tout que nous ne sommes pas dans une impasse et espérons fermement que nous ferons des progrès réels et concrets l'année prochaine. La question des FBS est intéressante. Où sera-t-elle discutée ? La matière est très compliquée. Ce qu'on appelle les FBS ne se trouvent pas seulement dans le camp occidental. Il y en a aussi à l'Est et ils sont stationnés dans une zone qui est en-dehors de celle dont nous discutons ici. Je dis cela uniquement parce que ce n'est qu'un des aspects de ce problème très complexe. A ce stade, je ne puis vous dire où il en sera discuté. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la position de l'Alliance, ici à Vienne, est de continuer à faire porter tout notre effort sur les forces terrestres.

Q. (Ertl, Kurier)

Peut-on déduire de votre déclaration que vous prévoyez un premier accord en 1975 ?

R. Je n'ai pas dit que je prévoyais quoi que ce soit. J'ai seulement dit que j'espérais. Loin de moi l'idée de prédire la date à laquelle nous pourrions parvenir à un accord, mais je ne vois absolument pas pourquoi nous n'y parviendrions pas en 1975. Je voudrais insister une fois encore sur le fait qu'il s'agit de discussions très complexes et que nous ne négocions pas contre la montre. J'estime que nous devons éviter de bâcler des accords qui par la suite risqueraient de ne pas être satisfaisants et de nuire à la sécurité de tous les pays intéressés au lieu de la renforcer.

Q. (Possaner, Die Presse)

Monsieur l'Ambassadeur, mon intention n'est pas du tout de vous persécuter mais quand vous avez parlé des FBS en Europe, vous avez dit que le Secrétaire d'Etat Schlesinger n'avait fait aucune déclaration sur le fait que ce problème serait discuté dans le cadre des MBFR. Il l'a pourtant dit, mais au conditionnel. Il a dit que s'il y avait des négociations

sur ces armes tactiques, elles entreraient dans le cadre des MBFR. Or, si vous excluez cette possibilité, vous attendez-vous à une troisième conférence, après les MBFR et les SALT ?

R. Je ne m'attends à rien et je ne prédis rien. Ce que je veux dire, c'est que M. Schlesinger a dit que s'il était discuté de ces systèmes ce serait dans le cadre des MBFR. Mais il a dit en même temps que rien n'indique qu'il en sera effectivement discuté dans le contexte des MBFR. Voilà exactement la situation. Et je voudrais répéter pour la troisième ou la quatrième fois, que nous maintenons notre position qui est de faire porter avant tout la négociation sur l'élimination du déséquilibre considérable qui existe entre les forces terrestres classiques, et qui est largement en faveur de l'Est.

Q. (Clark, BBC)

Monsieur l'Ambassadeur, vous avez dit dans votre déclaration à propos des phases que l'on a proposé à l'Est de prendre l'engagement que des négociations sur des réductions de deuxième phase s'ouvriraient dans un délai fixé à l'avance et raisonnable. Dans ces conditions, que pensez-vous de la déclaration que vient de faire le porte-parole du Pacte de Varsovie qui s'est plaint que les autres participants directs aient remis leurs réductions à plusieurs années ? Il a dit qu'après une première phase américano-soviétique, les autres participants ne procéderaient pas à des réductions avant plusieurs années. Est-ce vraiment le cas et si oui, pouvez-vous appeler cela un délai raisonnable ?

R. Je ne pense pas qu'on puisse dire que nous avons remis les réductions à plusieurs années. Ce n'est pas exactement conforme aux indications que nous avons données à l'autre camp. Je ne veux pas entrer ici dans le détail. Nous essayons de respecter autant que possible la règle du secret. Je viens seulement de lire ce commentaire à propos du délai de plusieurs années et je ne comprends pas très bien sur quoi il se fonde. Ce n'est certainement pas sur quelque chose que nous leur avons dit.